

surintendant des assurances, M. MacGregor, et les représentants des sociétés intéressées. J'aime que tout vienne au jour. Notre groupe aime cette méthode. Nous pourrions aussi interroger toutes autres personnes qui pourraient renseigner le comité ou témoigner devant lui.

Notre groupe estime que ces amendements devraient être analysés à fond afin de s'assurer qu'ils vont bien dans le sens de l'intérêt public. A notre point de vue, l'amendement le plus important a trait à l'article 12, mais le Règlement m'interdit de l'aborder maintenant. Je peux cependant dire que j'ai souvent pensé, et d'autres députés de mon groupe également, qu'il serait bon que le surintendant des faillites ait les mêmes égards pour les particuliers lorsqu'il évalue leurs avoirs, lors de faillites et autres choses du même ordre. Nous ne voyons pas pourquoi les particuliers n'auraient pas les mêmes privilèges que ceux que l'article 12 du présent bill accorde concernant l'évaluation de leurs avoirs à un moment qui pourrait représenter une période critique et décisive de leur vie.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je suis sûr que nous attendrons tous avec impatience le rapport du comité de la banque et du commerce ainsi que l'occasion de traiter en détail les articles du bill lorsqu'il reviendra à la Chambre pour être discuté en comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

LA LOI SUR LES COMPAGNIES DE PRÊT

MODIFICATIONS VISANT LA CONSTITUTION EN CORPORATION, LES DÉCLARATIONS ANNUELLES, ETC.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose la 2^e lecture du bill n^o S-10, modifiant la loi sur les compagnies de prêt.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est déferé au comité permanent de la banque et du commerce.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

266. Administration centrale, \$731,410.

M. Dupuis: Monsieur le président, je prends la parole en ce moment pour appeler l'attention du ministre sur un projet qui est très cher à mon district. J'aimerais signaler au ministère le lieu historique de l'Île-aux-Noix, mieux connu sous le nom de Fort Lennox.

Dans une publication française que l'Office du tourisme du gouvernement canadien a fait paraître en 1954, d'ordre de l'honorable Jean Lesage, cet important monument est ainsi décrit:

Parmi les monuments historiques du Canada, il n'y en a pas de plus riche par l'intérêt qu'il suscite ni qui soit situé de façon plus charmante que le massif et vieux Fort Lennox. Le fort se dresse dans une tranquille dignité à l'extrémité sud de l'Île-aux-Noix, sur la rivière Richelieu, à 12 milles en aval de la sortie du lac Champlain et à 10 milles de la frontière des États-Unis.

C'est une région très pittoresque où le vieux Fort Lennox a été conservé intact et où son majestueux aspect rappelle de façon frappante l'histoire émouvante des premiers défenseurs du pays. Ce monument sert à favoriser et à maintenir à jamais vivants le respect et la mémoire de ces braves qui ont fait le sacrifice suprême à la gloire de leur patrie.

Cependant, monsieur le président, cette île et ce magnifique monument sont peu connus de nos compatriotes et de nos voisins américains, qui n'en sont pourtant éloignés que de dix milles. Il serait très important, à mon sens, de faire mieux connaître et plus justement apprécier ces lieux.

Je ne vais pas repasser en cette Chambre toute l'histoire de Fort Lennox, mais je crois devoir rappeler brièvement quelques faits qui illustrent l'importance et le prix de cette île pittoresque, dont les gens de Saint-Jean-Iberville sont si fiers.

Samuel de Champlain, fondateur de Québec, rendit visite à l'Île-aux-Noix en 1609. L'île fut occupée pour la première fois en 1759 par les Français, sous les ordres du général Bourlamaque. Le soir du 28 août 1760, les 2,000 hommes en garnison là-bas ont été surpris par une attaque massive de soldats anglais sous le commandement du général Haviland. La reddition de l'île aux Anglais a été le prélude de la chute de Montréal et a marqué la dernière défense du vieux régime français. Les Anglais se sont établis dans l'île pour arrêter l'avance des rebelles américains quand la guerre de l'Indépendance a éclaté en 1775. En novembre de la même année, les Américains se sont emparés de l'île, mais le général anglais Arnold l'a reprise plus tard en juillet 1776.

Le fort a été érigé en 1782 sous la compétente direction de l'ingénieur William Twiss, qui devint plus tard gouverneur et colonel chargé du commandement des ingénieurs du roi. On a parachevé le fort en 1812. L'île et le fort ont été très utiles aux Anglais durant la guerre de 1812-1814 contre les Américains. C'est seulement en 1870 que les troupes anglaises ont quitté l'île pour la dernière fois. Pendant plusieurs mois,